

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 3967 - JEUDI 1^{ER} AVRIL 2021

CPI

La chambre d'appel confirme la condamnation et la peine de Bosco Ntaganda

La chambre d'appel de la Cour pénale internationale (CPI) a rendu, le 30 mars, ses arrêts, confirmant à la majorité la décision de la chambre de première instance VI du 8 juillet 2019. Le général congolais Bosco Ntaganda, recon-

nu coupable des nombreux crimes commis en Ituri dont l'esclavage sexuel et la persécution, écope de trente ans de prison.

La chambre d'appel a, en outre, confirmé la décision de la

chambre de première instance du 7 novembre 2019 ayant condamné l'intéressé à un total de trente ans d'emprisonnement. Ce verdict et la peine, souligne-t-on, sont désormais définitifs.

Page 2

GOVERNEMENT SAMA LUKONDE

Alain Atundu confirme la non-participation du FCC



En conférence de presse récemment à Kinshasa, André-Alain Atundu, un des cadres de cette plate-forme politique, a réitéré la position de son regroupement politique, le Front commun pour le Congo (FCC) de ne pas participer au gouvernement Sama Lukonde en gestation.

« La proposition de participer au gouvernement Sama Lukonde est tout simplement une humiliation qui ne vaut pas la peine », a-t-il déclaré, estimant que, logiquement, son regroupement politique ne peut participer à un gouvernement dit d'Union sacrée de la nation (USN) dont la finalité est de prouver qu'il n'avait rien fait durant les deux années de la coalition.

Page 3

ASSISTANCE AUX RÉFUGIÉS CENTRAFRICAINS

HCR et ses partenaires lancent un plan de réponse d'urgence

Ce plan d'urgence inter agences vise à répondre aux besoins complexes de quatre-vingt-douze mille réfugiés centrafricains récemment arrivés en RDC et d'au moins cent mille membres des communautés d'accueil.

La mise en œuvre de ce plan dont la coordination est assurée par le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) et le gouvernement congolais exige la mobilisation d'une enveloppe évaluée à soixante-neuf millions de dollars américains. Cette assistance financière permettra d'alléger les conditions de vie de ces réfugiés qui manquent presque de tout.

Page 4



Un camp des réfugiés à l'est de la RDC

COVID-19

La RDC rapporte soixante-six nouvelles infections confirmées



Le respect des gestes barrières toujours de mise

Sur les vingt-trois provinces affectées par la pandémie sur un total de vingt-six que compte le pays, soixante-six nouveaux cas confirmés de la covid-19 ont été rapportés dans cinq provinces. Ces nouvelles infections se répartissent entre Kinshasa, au Lualaba, au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et dans le Kongo central.

Les tests ont été réalisés sur les trois cent dix-huit échantillons reçus pour l'analyse biologique à l'INRB. Le nombre total de cas positifs au nouveau coronavirus en RDC est de vingt-huit mille cent quarante-deux dont vingt-huit mille cent quarante et un cas confirmés et un seul cas probable.

Page 4

DROITS DE LA FEMME

Des partenaires d'Osisa restituent leurs actions sur le terrain

Page 5

ÉDITORIAL

"Diarrhée verbale"

Empruntons à Lutumba Simaro, le célèbre artiste-musicien de Rd-Congo, cette figure de style pour dire un mot sur les discours qui inondent les réseaux sociaux depuis la disparition, il y a quelques jours, du regretté président de l'UDH-Yuki, Guy-Brice Parfait Kolélas. Globalement, ceux qui s'expriment à visages découverts moyennant des vidéos expressément montées, ou qui le font de façon anonyme en usant de post-audio, ne peuvent être des gens qui portaient l'illustre disparu dans leurs cœurs.

Si ces personnes qui répandent la haine étaient des amis de la famille Kolélas, elles allaient se signaler autrement que par des appels au meurtre qu'elles relayent à longueur de journée sur la toile. Comme si le combat pour lequel Guy-Brice Parfait Kolélas s'était investi jusqu'au dernier jour de sa vie se résumait à la destruction de l'unité nationale que, depuis des décennies, les Congolais s'attachent à consolider avec beaucoup de sacrifices et de volonté.

Dans « diarrhée verbale », chanson qu'il lança en 1989, le « poète » Lutumba posait le constat que dans la vie de tous les jours, désormais, voisins, parents, admirateurs, détracteurs, se donnaient du plaisir à médire sans raison. Ils en venaient à considérer comme démunis de premier ordre des amis qui s'abstenaient de fréquenter les bistrot, assimilaient toutes les maladies qui frappaient leur entourage à la pandémie du sida. Alors que la disparition de l'homme que ses intimes nommaient affectueusement Pako, diminutif de Parfait Kolélas, a été soudaine, affligeant ses familles biologique et politique, la récupération que tentent d'en faire certains Congolais de la diaspora est simplement scandaleuse et indigne de la mémoire du leader de l'UDH-Yuki.

Il n'est en effet pas certain que cette démarche qui consiste à susciter la peur parmi la communauté congolaise de l'étranger soit la meilleure qui vaille pour rendre hommage à Guy-Brice Parfait Kolélas. Dans son parcours politique, cet homme n'a pas eu d'ennemi permanent. Comme chacun de ceux qui s'engagent en politique, ici au Congo ou ailleurs, l'idéal a toujours été de souhaiter le bien de son pays.

Ce fut à-peu-près le sien quand Pako exposa son « plan Parfait pour le redressement du Congo », à des variables près déroutant, si on peut dire, mais aucune ligne de celui-ci n'incite les Congolais à s'entretuer pour arriver au développement. Cessons les haines !

Le Courrier de Kinshasa

CPI

La chambre d'appel confirme la condamnation et la peine de Bosco Ntaganda

Le verdict et la peine sont désormais définitifs, le général congolais reconnu coupable des nombreux crimes commis en Ituri dont l'esclavage sexuel et la persécution écope de trente ans de prison.

La chambre d'appel de la Cour pénale internationale (CPI) a rendu, le 30 mars, ses arrêts, confirmant à la majorité la décision de la chambre de première instance VI du 8 juillet 2019. Cette dernière, note-t-on, a déclaré Bosco Ntaganda coupable de dix-huit chefs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis en Ituri en République démocratique du Congo (RDC) en 2002-2003. La chambre d'appel a, en outre, confirmé à l'unanimité la décision de la chambre de première instance du 7 novembre 2019 ayant condamné cet officier supérieur de l'armée congolaise à un total de trente ans d'emprisonnement. Ce verdict et la peine, souligne-t-on, sont désormais définitifs.

Il est, en effet, rappelé que Bosco Ntaganda et le procureur de la CPI avaient fait appel du verdict. Le général congolais avait notamment interjeté appel contre le jugement sur la peine prononcée contre lui par la chambre de première instance.

Le verdict et la peine désormais définitifs

Lors de l'audience du 30 mars, le juge président dans ces appels, Howard Morrison a lu un résumé des arrêts en audience publique en présence de Bosco Ntaganda. En raison des restrictions liées à la pandémie de covid-19, cet arrêt a été prononcé lors d'une audience partiellement virtuelle, avec la participation soit depuis le siège de la Cour soit en dehors de celui-ci.

Selon les conclusions de la chambre d'appel, Bosco Ntaganda n'avait pas démontré que son droit à un procès équitable avait été violé et qu'en le condamnant, la chambre de première instance n'avait pas excédé les faits et circonstances décrits dans les



Le général Bosco Ntaganda. DR

charges.

La chambre d'appel a également rejeté la contestation faite par l'accusé de la conclusion de la chambre de première instance, selon laquelle les crimes pour lesquels il avait été jugé pénalement responsable, faisaient partie d'une attaque lancée à l'encontre d'une population civile, en application ou dans la poursuite de la politique d'une organisation. Cette instance a, en outre, rejeté la contestation par Bosco Ntaganda des conclusions de la chambre de première instance sur la co-perpétration indirecte. Elle a, par ailleurs, conclu que la chambre de première instance avait fourni une évaluation raisonnable des éléments de preuve concernant la connaissance et l'intention de l'ancien chef de guerre Ntaganda des crimes de viol et d'esclavage sexuel d'individus de moins de 15 ans, d'enrôlement et de conscription d'enfants de moins de 15 ans et de leur utilisation pour les faire participer activement à des hostilités, et en relation avec les crimes restants, avant de rejeter

également les moyens d'appel du procureur concernant l'interprétation du terme « attaque » figurant à l'article 8-2- e- iv du Statut de Rome.

Concernant l'appel contre la peine, la chambre d'appel a rejeté la contestation par Bosco Ntaganda de l'évaluation par la chambre de première instance de son degré de participation et de connaissance des crimes, y compris le crime d'esclavage sexuel et de viol de civils. Elle a, de même, balayé les contestations de cet officier supérieur de l'armée congolaise à l'égard de l'appréciation par la chambre de première instance des circonstances aggravantes présumées et des circonstances atténuantes. Pour la chambre d'appel, l'expérience personnelle de Bosco Ntaganda dans le génocide rwandais ne pouvait pas diminuer sa culpabilité, compte tenu de son comportement criminel et de la gravité des crimes pour lesquels il a été condamné.

Lucien Dianzenza

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chefe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

GOUVERNEMENT SAMA LUKONDE

André-Alain Atundu confirme la non-participation du FCC

Le Front commun pour le Congo (FCC) n'est pas partie prenante dans les discussions actuelles censées aboutir à la formation du gouvernement tant attendu du Premier ministre Sama Lukonde.

Rien n'a changé depuis la publication, le 25 mars, d'un communiqué de ce regroupement politique proche de Joseph Kabila dans lequel il prenait position en rapport avec le gouvernement en gestation. « Le FCC ne prendra part ni de près ni de loin au gouvernement, fruit des violations de la Constitution », pouvait-on lire dans ce communiqué signé par Raymond Tshibanda, président du comité de crise du FCC.

En conférence de presse dernièrement à Kinshasa, André-Alain Atundu, un des cadres de cette plate-forme politique, a réitéré cette po-

sition du FCC qui, visiblement, ne souffre d'aucune contestation en interne. Pour ce communicateur du FCC, « la proposition de participer au gouvernement Sama Lukonde est tout simplement une humiliation qui ne vaut pas la peine ». Il estime que

logiquement, son regroupement politique ne peut participer à un gouvernement dit de l'Union sacrée de la nation dont la finalité est de prouver que le FCC n'avait rien fait durant les deux années de la coalition. « C'est comme un conjoint répudié qui va assister

aux noces de celui qui l'a répudié », a-t-il ajouté avec une pointe d'humour.

Les déclarations d'André-Alain Atundu sont venues ôter les derniers soupçons d'espoirs qu'on pouvait entretenir sur la participation éventuelle des membres du FCC dans

le gouvernement Sama Lukonde. D'où, d'ailleurs, la mise en garde faite sur tous les membres qui seraient tentés de marcher à contre-courant de la position officielle de la plateforme. « Les membres récalcitrants du FCC qui, tentés par la course au partage des postes illégitimes, se retrouveront dans ce gouvernement, le seront en contradiction avec les valeurs et les options de notre famille politique », a conclu le communicateur du FCC.

Alain Diasso

« Les membres récalcitrants du FCC qui, tentés par la course au partage des postes illégitimes, se retrouveront dans ce gouvernement, le seront en contradiction avec les valeurs et les options de notre famille politique »

RÉPARTITION DES REDEVANCES MINIÈRES

Le ministre Sele Yalaghuli appelé à rapporter son arrêté

L'Acaj exhorte le ministre chargé des Finances à rapporter son arrêté du 15 mars fixant le guichet unique de perception et les modalités sur la répartition des redevances et frais perçus en rémunération des services rendus à l'exportation des produits miniers.

L'Association congolaise pour l'accès à la justice (Acaj) pense que la décision, qui porte les tares de grogne et d'implosion sociales, violerait la procédure et certaines dispositions légales en la matière. L'ONG conseille, en outre, au ministre Sele Yalaghuli d'attendre que son successeur, dans le gouverneur Sama, vienne créer une commission indépendante en vue d'évaluer la gestion des soixante pour cent de la redevance depuis sa création, les services et leurs prestataires.

Pour l'Acaj, cette commission conseillée devra également « imaginer un mécanisme de redevabilité par rapport aux sommes reçues par chacun et proposer au conseil des ministres, notamment l'affectation d'une partie de la redevance des produits miniers au financement de la gratuité de l'enseignement de base, à la consommation par des Congolais, de l'eau et de l'électricité ainsi qu'à la couverture universelle des soins médicaux ».

Cette organisation reproche, en effet, à l'arrêté du ministre des Finances notamment de ne pas avoir été discuté en conseil des ministres, violant ainsi l'ordonnance portant organisation et fonctionnement du gouvernement, modalités de collaboration entre le président de la République et le gouvernement ainsi qu'entre les membres du



Le ministre Sele Yalaghuli/DR

gouvernement. « Il n'est pas publié au journal officiel », a fait également remarquer l'Acaj dans sa correspondance du 28

mars 2021 adressée au ministre des Finances.

Les tares d'une grogne so-

ciale

L'ONG reproché également à l'arrêté signé par le ministre Sele Yalaghuli, l'allocation d'un

pour cent à chacun de deux services publics, le Service géologique national du Congo et l'Agence nationale de promotion des exportations (ANPE), qui sont, pourtant, non opérationnel à ce jour. « L'ANPE vient à peine d'être créée et n'est pas encore dotée d'animateurs », précise cette association. Et de noter que les syndicalistes se plaignent du fait que les quotes-parts revenant aux ministères des Mines, Finances et Commerce extérieur soient consommées exclusivement par les ministres et membres de leurs cabinets respectifs. « Et ils crient à l'enrichissement illicite et ostentatoire de certains d'entre eux au moment où les agents des administrations reçoivent à peine des primes de misère », a accusé cette ONG.

L'Acaj relève également que plusieurs entreprises, établissements et services publics, qui ne participent pas dans la chaîne d'extraction, de commercialisation, de transport et d'exportation des produits miniers, reçoivent des quotes-parts respectives. Cette organisation note qu'il est difficile au ministère des Finances, de chiffrer avec exactitude, les redevances minières mensuelles ou annuelles produites à travers toute la République démocratique du Congo, après l'exportation des produits miniers.

Lucien Dianzenza

« imaginer un mécanisme de redevabilité par rapport aux sommes reçues par chacun et proposer au conseil des ministres, notamment l'affectation d'une partie de la redevance des produits miniers au financement de la gratuité de l'enseignement de base, à la consommation par des Congolais, de l'eau et de l'électricité ainsi qu'à la couverture universelle des soins médicaux ».

ASSISTANCE AUX REFUGIÉS CENTRAFRICAINS

HCR et ses partenaires lancent un plan de réponse d'urgence

Ce plan d'urgence inter agences vise à répondre aux besoins complexes de quatre-vingt douze mille réfugiés de la République centrafricaine (RCA) récemment arrivés en RDC et près de cent mille membres des communautés d'accueil.

La mise en œuvre de ce plan dont la coordination est assurée par le HCR et le gouvernement congolais exige la mobilisation d'une enveloppe évaluée à soixante-neuf millions de dollars américains. La mobilisation de ces fonds permettra au HCR et aux dix-sept partenaires de fournir des abris d'urgence, des installations sanitaires, un accès aux soins de santé, à la nourriture, à l'eau et aux articles ménagers essentiels tels que les moustiquaires et les couvertures dans une vaste zone présentant d'énormes défis logistiques.

Cette assistance permettra d'alléger les conditions de vie de ces réfugiés qui manquent presque de tout. Comme a indiqué Eric Mukandila Malu, secrétaire permanent de la CNR, qui a présidé le mardi 30 mars au nom du gouvernement congolais la cérémonie de lancement du plan de réponse d'urgence inter agences. « Les réfugiés centrafricains arrivés récemment en RDC sont essentiellement hébergés dans des familles d'accueil ou construisent des abris de fortune le long de la rivière Ubangi. Les besoins les plus pressants sont la



Une vue des partenaires du HCR lors du lancement du plan de réponse d'urgence

nourriture, les abris, les articles ménagers de première nécessité et les dispositifs sanitaires ».

Avec l'appui des partenaires humanitaires, a-t-il souligné, il est possible de mobiliser davantage de ressources pour nous per-

mettre ensemble de mieux faire face à cette urgence humanitaire. Ayant fui leur pays suite aux violences occasionnées durant les élections en 2020, les réfugiés centrafricains ont élu domicile en RDC précisément dans les

provinces du Nord-Ubangi, du Sud-Ubangi et du Bas-Uele.

Dans les trois provinces où vivent ces réfugiés, les agences des Nations Unies et les ONG travaillent en coordination. Cependant, le financement du travail des par-

tenaires pour l'aide humanitaire est déjà dramatiquement faible en comparaison au nombre de réfugiés et leurs besoins qui vont crescendo. D'où l'appel lancé par Liz Kpam Ahua, représentante du HCR en RDC : « Le HCR appelle d'urgence la communauté internationale à mobiliser des fonds, afin que les organisations humanitaires puissent fournir une aide vitale aux réfugiés centrafricains et à leurs hôtes ».

Ces réfugiés qui ont fui les violences pendant la période électorale de décembre 2020 en RCA sont arrivés dans les provinces du Nord-Ubangi, du Sud-Ubangi et du Bas-Uele, rejoignant ainsi cent soixante-treize mille autres réfugiés de la RCA déjà présents sur le sol congolais depuis 2013 et 2018. La Commission nationale pour les réfugiés et le HCR organisent leur enregistrement biométrique. Au 20 mars, leur nombre était de cinquante et un mille huit cent quatre-vingt-dix personnes. Le processus de reconnaissance du statut de réfugié par le gouvernement de la RDC est déjà déclenché.

Blandine Lusimana

COVID-19

Explication sur la résistance des économies africaines

Plusieurs facteurs ont épargné l'Afrique subsaharienne d'une grave récession. Dans un document publié le 31 mars 2021, la Banque mondiale (BM) évoque par exemple la lenteur de la progression du virus, le nombre réduit des victimes, la bonne tenue de la production agricole et même la remontée rapide des cours des matières premières. Quant à la reprise économique à proprement parler, elle ne viendra pas automatiquement malgré le décor déjà planté.

En 2020, il y a eu un retour timide de la croissance économique dans une Afrique subsaharienne qui n'a pas été submergée comme prévu par la crise sanitaire. La BM estime qu'elle devrait se situer finalement aux alentours de 2 %. Un « rebond » qui serait le fruit des mesures prises pour endiguer les nouvelles vagues de virus et déployer les vaccins anti-Covid.

Le rapport intitulé « La covid-19 : l'avenir du travail en Afrique et le nouveau paysage numérique » confirme que de nombreux pays de la sous-région d'Afrique subsaharienne ont bien résisté à la tourmente provoquée par la pandémie de covid-19. Les raisons commencent progressivement à se faire connaître. Même si de nombreux scientifiques, à l'instar du professeur Muyembe, coordonnateur du comité de riposte de la RDC, souhaitent davantage interroger la science à cet effet, la BM insiste pour sa part sur une combinaison de plusieurs facteurs. « Le virus s'est propagé plus lentement que prévu et a fait moins de victimes que dans le reste du monde. Cela tient aussi à la bonne tenue de la production

agricole et au redressement plus rapide qu'attendu des cours des matières premières ».

Pour autant, rien n'indique à ce stade que les Africains pourront compter de nouveau sur des facteurs exceptionnels pour relever cette fois leurs économies. « La reprise économique dépendra de l'ampleur des réformes engagées par les pays pour soutenir la création d'emplois, encourager les investissements et accroître la compétitivité ». Toutefois, la tâche ne sera pas facile : « La résurgence de la pandémie fin 2020 et un appui budgétaire supplémentaire limité vont obliger les responsables politiques à mener une rude bataille pour continuer de consolider la croissance et améliorer les moyens de subsistance des populations ».

A l'actif du continent africain, il y a les investissements considérables consentis pour maintenir les économies à flot et préserver la vie et les moyens de subsistance des populations, note tout de même un expert de la BM, Albert G. Zeufack. « Afin d'intensifier ces efforts et d'ouvrir la voie à une reprise plus solide sur tout le continent,

ils doivent mettre en œuvre des réformes ambitieuses qui permettront d'accompagner la création d'emplois, d'encourager une croissance équitable, de protéger les personnes vulnérables et de préserver l'environnement ».

Pour l'exercice en cours, les premières projections situent le taux de croissance dans une fourchette comprise entre 2,3 et 3,4 %. Il s'agit des résultats qui seront conditionnés par l'adoption des politiques par les pays et la communauté internationale, poursuit-il. Cette reprise ne sera pas effective d'un bout à l'autre du continent africain. « Les économies pauvres en ressources naturelles, comme la Côte d'Ivoire et le Kenya, et les économies dépendantes de l'extraction minière, comme le Botswana et la Guinée, devraient enregistrer un rebond solide en 2021, à la faveur d'une reprise de la consommation et des investissements privés ». Pour l'Afrique centrale, la croissance va se contracter de 1,1 % en 2021, mais elle devrait progresser de 2,1 % en 2021 et 3 % en 2022.

Laurent Essolomwa

La RDC rapporte soixante-six nouvelles infections confirmées

Sur les vingt-trois provinces affectées par cette pandémie sur un total de vingt-six provinces que compte le pays, soixante-six nouveaux cas confirmés de la pandémie ont été rapportés dans cinq provinces.

Ces nouvelles infections se répartissent de la manière suivante : vingt-six à Kinshasa, vingt au Lualaba, quatorze au Nord-Kivu, cinq au Sud-Kivu et un au Kongo central. Les tests ont été réalisés sur les trois cent dix-huit échantillons reçus pour l'analyse biologique à l'INRB. Le nombre total de cas positifs au nouveau coronavirus en République démocratique du Congo est de vingt-huit mille cent quarante-deux dont vingt-huit mille cent quarante et un cas confirmés et un cas probable.

Aucun nouveau décès des cas

confirmés n'a été rapporté. Le total de cas mortels en RDC à la date du 30 mars 2021 est de sept cent quarante-trois décès. Ce qui représente un taux de létalité de 2,6 %. Aucun patient supplémentaire n'est sorti guéri, selon la mise à jour fournie à la date du 30 mars 2021. Le nombre total de personnes guéries de la pandémie de la covid-19 est de vingt-cinq mille quatre cent quarante-quatre. Soit un taux de guérison de 90,4 %. Quant au total de cas actifs, il est de mille neuf cent cinquante-cinq cas.

Blandine Lusimana

UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



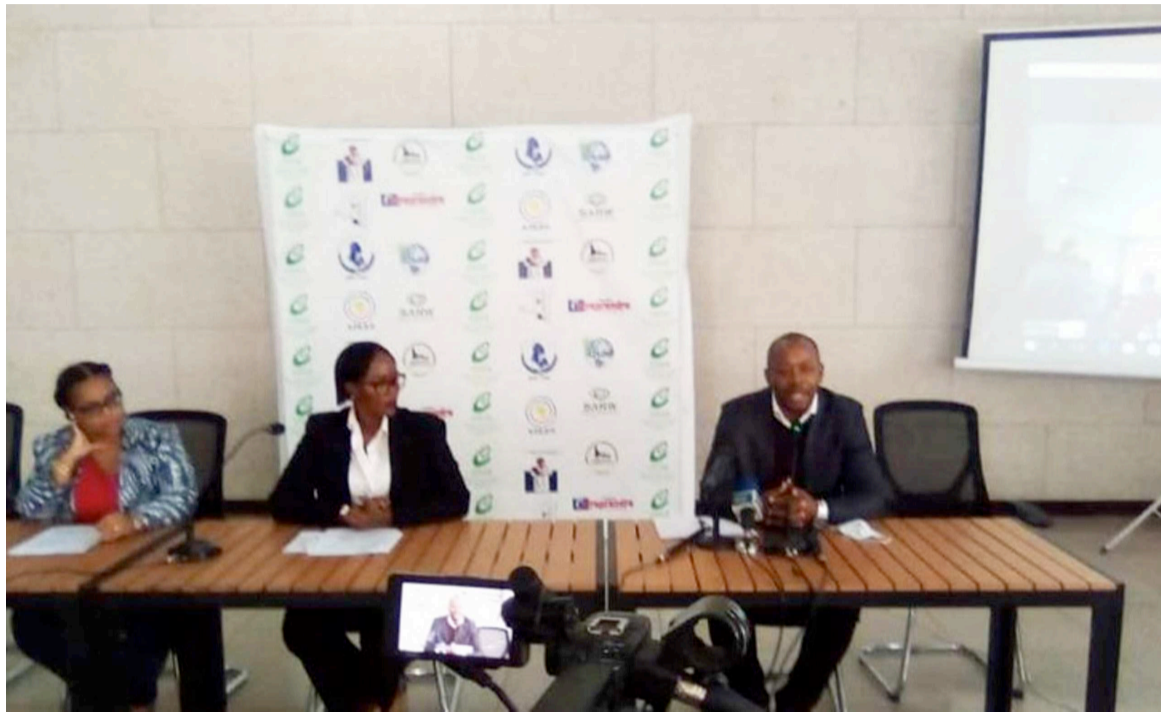
DROITS DE LA FEMME

Des partenaires d'Osisa restituent leurs actions sur le terrain

La salle polyvalente du Musée national de la République démocratique du Congo à Kinshasa a servi de cadre, le 31 mars, à une conférence de presse de l'institution africaine Open Society Initiative for Southern Africa (Osisa), dans son programme Justice économique et sociale, sur le travail de ses partenaires œuvrant dans le secteur des droits de la femme. Ce, afin de clôturer le mois de mars dédié à la femme.

Dans son mot de circonstance, la modératrice de l'événement Chouchou Kahowa a fait savoir que neuf organisations de la société civile ont bénéficié du financement d'Osisa depuis 2017. Le directeur pays d'Osisa, Nick Elebe, a pour sa part souligné le devoir de redevabilité et de solidarité, afin de rendre compte des actions menées sur le terrain par ces partenaires en faveur des droits de la femme durant cette période marquée par la pandémie de covid-19. Manager du programme Justice économique et sociale d'Osisa, Elfia Ellesse a évoqué la lutte à travers la santé, l'éducation, la justice économique et les droits des femmes. Elle a indiqué qu'Osisa apporte son financement aux femmes du secteur de l'agriculture dans le cadre de la justice économique et sociale pour aboutir à l'autonomisation des femmes.

Ainsi, neuf organisations ont été financées par Osisa dans le cadre de la promotion des droits de la femme. Il s'agit d'abord du Mouvement des initiatives des femmes pour la démocratie et le développement (Mifed) dont le projet consiste à mettre en place un observatoire du recensement et de l'analyse des activités économiques menées par les femmes du secteur informel. Forum for African Women Educationalists (Fawe), une Ong panafricain militant pour l'éducation de la jeune



Le directeur pays d'Osisa, Elfia Ellesse et Chouchou Kahowa d'Osisa

filles, fait aussi partie de bénéficiaires du financement. Son projet est de créer des clubs « *Tuseme* » (Parlons-en), sorte de cadre où la jeune fille s'exprime librement et sa gêne. Ses clubs sont mis en places dans des écoles, a renseigné l'un des membres, avec le but principal d'organiser des activités liées à l'autonomisation des jeunes filles à partir des discussions, des échanges sur leurs problèmes spécifiques dans un climat de confiance.

Une autre organisation, c'est l'Unité pour la promotion de l'entrepreneuriat culturel féminin, à travers l'ONG Mwasi ya Kilo (Femme valeureuse). Son

projet ici est de soutenir la deuxième édition du Festival de l'unité culturelle, organisée par des femmes pour les femmes. Ce festival rassemble les femmes artistes et entrepreneurs culturels pour sensibiliser et alimenter le débat public autour de la réforme des politiques dans le secteur de l'art et de la culture, d'autant plus qu'il n'y a pas de statut de l'artiste en République démocratique du Congo, l'artiste ne jouit pas de la sécurité sociale et il n'y a pas de cadre législatif pour l'artiste.

« *Fondation Entreprendre* » est aussi parmi les neuf organisations financées. Son projet a été financièrement appuyé, afin de

soutenir une étude qui produira des connaissances sur les canaux de distribution alimentaire locaux et ses parties prenantes, notamment les femmes qui produisent et vendent des produits alimentaires destinés à être vendus dans les rues et marchés de Kinshasa. L'expert en stratégies économiques AL Kitenge, promoteur de Fondation Entreprendre a fait une intervention riche à ce sujet, abordant au passage l'initiative « *Mabele Coop* » qui vise l'implantation d'une cinquantaine de supermarchés à Kinshasa où seront vendus les produits totalement locaux dans des conditions salubres et à des prix très abor-

dables. Les autres organisations bénéficiaires du financement d'Osisa dans le secteur de droit de la femme sont l'ASBL Institut congolais de recherche en développement et études stratégiques avec le projet sur la capitalisation et la protection des petits échanges, des activités organisées par des femmes du secteur de la restauration à Kinshasa ; Southern Africa Resource Watch avec un projet visant l'inclusion et l'égalité des sexes dans l'industrie minière en République démocratique du Congo.

Il y a également Action pour la paix, l'éducation et la défense des droits de l'homme qui oeuvre à renforcer le pouvoir économique des commerçants transfrontaliers en ce moment de la covid-19 ; l'Association des femmes médecins œuvrant au Kongo Central qui lutte pour le renforcement des activités de prévention et de lutte contre mortalité maternelle et infantile liées à l'accouchement dans la province du Kongo central et enfin le Bureau de consultation en genre, participation citoyenne et développement dont le projet s'axe sur le renforcement des capacités des femmes pour développer les organisations de la société civile. Ces organisations ont toutes fait la restitution de leurs actions sur le terrain au cours de cette activité organisée par Osisa/Justice économique et sociale.

Martin Engimo

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



* CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



COVID-19

Les vaccins chinois jugés sûrs et efficaces, selon l'OMS

Les experts de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont indiqué, le 31 mars, que les vaccins issus des laboratoires chinois Sinopharm et Sinovac ont montré qu'ils étaient sûrs et efficaces contre la Covid-19. Toutefois, « des données supplémentaires sont nécessaires », ont-ils nuancé.

Dans un document résumant les principaux points évoqués pendant la réunion, les experts ont indiqué que ces deux vaccins chinois, qui ont déposé une demande d'homologation devant l'OMS, ont « démontré leur sûreté et leur bonne efficacité contre la Covid-19 lorsque le malade présente des symptômes ».

Le Groupe stratégique consultatif d'experts (Sage) sur la vaccination de l'OMS, qui s'est réuni du 22 au 25 mars, a déploré le manque des données en ce qui concerne les personnes âgées et celles souffrant d'autres maladies. Une fois que ces vaccins auront été introduits, les experts ont précisé que des études sur l'efficacité et la sécurité de ceux-ci « seront nécessaires pour évaluer leurs effets sur ces sous-populations ».



L'OMS a indiqué que les vaccins chinois de Sinopharm et Sinovac sont efficaces contre le Covid-19. © STR/AFP

Par ailleurs, les décisions de l'Organisation concernant les demandes d'homologation déposées par Sinopharm et Sinovac ne sont pas atten-

dues avant au moins début avril.

La validation par l'OMS, au titre de la procédure pour les situations d'urgence, permet

aux pays d'accélérer leurs propres procédures d'approbation réglementaire pour importer et administrer le vaccin. Elle permet aussi à

« Démonstré leur sûreté et leur bonne efficacité contre la Covid-19 lorsque le malade présente des symptômes »

l'Unicef d'acheter le vaccin pour le distribuer à des pays qui sont dans le besoin.

Pour sa part, le président du groupe Sage, Alejandro Cravioto, a indiqué que « les experts allaient attendre la décision de l'OMS sur leur homologation, avant de publier leurs recommandations sur l'utilisation de ces deux vaccins chinois. » Signalons que le 31 décembre 2020, l'Organisation mondiale de la santé a accordé sa première homologation d'urgence au vaccin anti-Covid Pfizer-BioNTech. Il en a fait de même, le 15 février dernier, pour les vaccins développés par Astra Zeneca (ceux fabriqués en Corée du Sud et en Inde par le Serum institute of India) et le 12 mars pour le vaccin à dose unique de Johnson & Johnson.

Yvette Reine Nzaba

MAROC

Le royaume chérifien suspend ses liaisons aériennes avec la France et l'Espagne

Bon élève de la vaccination anti-Covid-19, le Maroc a suspendu depuis le 30 mars à minuit ses liaisons aériennes avec la France et l'Espagne.

Rabat cherche à se protéger du variant anglais, très présent aujourd'hui en France, et à conserver son bilan sanitaire honorable. En 13 mois d'épidémie de coronavirus, le Maroc n'a enregistré que 8807 morts, soit un taux de mortalité six fois inférieur à celui de la France. Ce résultat est le fruit de mesures de restrictions sévères, comme la fermeture des établissements scolaires, des cafés, des restaurants, le port du masque obligatoire. Un couvre-feu nocturne vient d'être reconduit pour 15 jours, à cause d'une légère remontée des courbes, l'obligeant à resserrer l'écrou, avec notamment la suspension des vols.

Soit 10% de la population doublement vaccinés

Le royaume chérifien affiche, jusqu'ici, de très bons résultats sur la vaccination contre le coronavirus. En effet, 3,5 millions de Marocains, soit 10% de la population (trois



Une Espagnole franchit la frontière entre la ville marocaine de Fnideq et l'enclave espagnole de Ceuta le 13 mars 2020. Le Maroc boucle ses liaisons vers l'Espagne, la France et l'Algérie pour prévenir la propagation du coronavirus.. FADEL SENNA/AFP

fois plus qu'en France) ont déjà reçu les deux doses de vaccin. Il s'agit essentiellement du sérum chinois Sinopharm, et désormais avec AstraZeneca et en attendant

le russe Sputnik V. Grâce à une logistique réussie, Rabat a passé des commandes à temps et a mis en place une organisation efficace de plus de 3 000 centres de vaccina-

tion, puis un système d'inscription rapide par SMS, accompagné d'un slogan simple mais efficace : « Je me protège, je protège mon pays ». Les personnes âgées et les

enseignants ont été les premiers à recevoir le vaccin. Actuellement, la campagne de vaccination connaît quelques problèmes d'approvisionnement du vaccin Astra Zeneca fabriqué en Inde et sur la distribution du Sinopharm venu de Chine.

Augmentation des inégalités

Rabat est aussi confronté à un impact économique du confinement. Son PIB a reculé de 7%, le taux de pauvreté s'est envolé (multiplié par 7), 12% de la population sont touchés. Le pays vit à 80% de l'économie informelle, des petits boulots, sans couverture sociale. Pour éviter l'explosion sociale, le royaume chérifien avait débloqué des aides d'urgence en mars 2020, pour les 2/3 de la population. Des aides qui n'ont pas été reconduites, ce qui a augmenté les inégalités. Un dilemme entre sécurité sanitaire et préservation de l'activité économique.

Noël Ndong

CÔTE D'IVOIRE

La CPI confirme l'acquittement de l'ex-président ivoirien Laurent Gbagbo

La Cour pénale internationale (CPI) a confirmé mercredi l'acquittement, prononcé en 2019, de Laurent Gbagbo, reconnu non coupable de crimes contre l'humanité, ouvrant ainsi la voie à un retour de l'ex-président en Côte d'Ivoire après une décennie d'absence.

Les juges ont rejeté l'appel de la procureure de la CPI contre la décision de la chambre de première instance qui avait acquitté M. Gbagbo et un de ses proches, Charles Blé Goudé, ex-chef du mouvement des Jeunes patriotes, lors d'un procès pour crimes contre l'humanité liés aux violences post-électorales en 2010 et 2011.

M. Gbagbo, premier ancien chef d'Etat jugé par la CPI, et M. Blé Goudé ont toujours clamé leur innocence dans ces crimes ayant fait 3.000 morts en Côte d'Ivoire, lors de violences nées du refus de M. Gbagbo de reconnaître fin 2010 la victoire à la présidentielle de son rival Alassane Ouattara.

En confirmant l'acquittement sous l'oeil de MM. Gbagbo et Blé Goudé, présents à l'audience mercredi, la chambre d'appel de la CPI écarte la tenue d'un procès en appel et a clos l'affaire, près de 10 ans

après l'ouverture du dossier.

«A la majorité, la chambre d'appel rejette l'appel du procureur et confirme la décision de la chambre de première instance», a déclaré le juge président la chambre d'appel, Chile Eboe-Osuji, ancien président de la CPI, basée à La Haye.

M. Gbagbo a hoché la tête à

M. Gbagbo et M. Blé Goudé», a poursuivi le juge, ordonnant aux fonctionnaires du tribunal de «prendre des dispositions pour le transfert en toute sécurité de M. Gbagbo et M. Blé Goudé vers le ou les Etats d'accueil».

Depuis son acquittement, M. Gbagbo vit en Belgique. La CPI avait refusé sa demande de li-

sir de rentrer en Côte d'Ivoire, mais ce retour se fait toujours attendre.

La décision de la CPI sur l'appel de l'accusation était attendue en Côte d'Ivoire, où l'ombre de Laurent Gbagbo plane toujours sur une nation meurtrie par les violences politiques depuis plus de 20 ans. De nouvelles violences liées à la dernière

prise - les juges ayant notamment estimé que les preuves à charge étaient insuffisantes -, le bureau de la procureure de la CPI avait estimé que les magistrats n'avaient pas rendu une décision motivée en bonne et due forme et avaient commis des erreurs de droit et de procédure.

La procureure générale sortante de la Cour, Fatou Bensouda, avait interjeté appel en septembre 2019, huit mois après l'acquittement, réclamant la tenue d'un procès en appel.

Fatou Bensouda, ainsi que ses services, sont sous le feu des critiques : si la CPI, fondée en 2002 pour juger les pires atrocités commises à travers le monde, a notamment condamné des chefs de guerre congolais et un jihadiste malien, l'accusation a échoué dans ses dossiers les plus emblématiques.

AFP

«A la majorité, la chambre d'appel rejette l'appel du procureur et confirme la décision de la chambre de première instance»

l'annonce de la décision, puis a levé deux pouces en l'air et a souri. A la fin de l'audience, il s'est levé et a applaudi, tandis que M. Blé Goudé à légèrement secoué ses poings en signe de victoire.

La CPI «abroge par la présente toutes les conditions restantes à la libération de

berté sans condition, mais autorisé l'ex-président à quitter la Belgique vers un pays acceptant de le recevoir.

En possession, selon son avocate, de deux passeports, un ordinaire et un diplomatique, remis par les autorités ivoiriennes, l'ex-président avait annoncé en décembre son dé-

présidentielle d'octobre 2020, remportée par Alassane Ouattara qui se représentait pour un troisième mandat controversé, ont fait près de 100 morts.

Président de 2000 à 2010, M. Gbagbo, toujours très populaire chez ses partisans, avait été arrêté en 2011.

Après son acquittement sur-

APPRENTISSAGE DE LA MUSIQUE SYMPHONIQUE

L'Allemagne apporte son soutien aux enfants Congolais

L'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne en République du Congo, le Dr Wolfgang Klapper, a visité à son siège l'orchestre symphonique des enfants de Brazzaville (OSEB) dans le but de remettre officiellement la nouvelle tenue de cet orchestre qui est un don venant de la chorale des jeunes de la Philharmonie de Dresde en Allemagne.

Comme sur les traces de son prédécesseur, l'ambassadeur Klaus Peter Schick, l'actuel ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne en République du Congo, le Dr Wolfgang Klapper vise lui aussi la professionnalisation de l'orchestre symphonique des enfants de Brazzaville. Main dans la main, l'ambassade veut continuer de collaborer avec cet orchestre prometteur en vue de promouvoir et valoriser la musique classique au Congo surtout en milieu juvénile.

L'ambassadeur a débuté sa visite par l'entretien avec le comité de l'association musique classique pour tous (Muclat) ainsi que les formateurs du centre de d'initiation à la musique classique (Cimucla), notamment sur le partenariat qui lie cette ambassade à l'OSEB depuis sa création en 2018. Puis s'en est suivie la descente dans tous les ateliers de formation de l'orchestre. Ces



Les enfants de l'Oseb posant avec le diplomate allemand à l'issue de la cérémonie/DR

ateliers sont en effet, des sous-groupes des musiciens de l'orchestre avant de passer à la mise en commun. Le diplomate allemand a donc vu dans quelles conditions les musiciens de l'OSEB travaillent en ateliers. Il s'agit des ateliers ci-après : les bois (flûtes, hautbois, clarinettes, saxophones), les cuivres (trompettes, trombones),

les cordes frottées (violons, altos, cellos, contrebasse), les cordes pincées (guitares), les cordes frappées (pianos), etc.

Par ailleurs, en cette période de pandémie de la Covid-19, la situation financière de plusieurs familles devient de plus en plus critique. Certains parents n'ont donc plus assez de moyens finan-

ciers pour pouvoir payer le transport à leurs enfants qui doivent naturellement se rendre au centre ou lieu de formation, deux fois la semaine (samedi et dimanche). D'où, la diminution des effectifs au sein de l'orchestre. Qu'à cela ne tienne, la formation suit son cours dans le strict respect de mesures barrières contre la Covid-19

au centre d'initiation à la musique classique (Cimucla) sous la houlette de l'association musique classique pour tous (Muclat). Cedit centre a pour vocation première de former principalement des enfants en musique classique, question de les intégrer dans l'OSEB.

Après la remise officielle de la tenue de l'orchestre, le maestro Josias N'Gahata, chef d'orchestre a, au nom de tous les enfants de l'OSEB, exprimé sa joie et sa reconnaissance à l'endroit du diplomate allemand le Dr Wolfgang Klapper, et à la Philharmonie de Dresde (Allemagne).

Rappelons qu'au cours de cette visite, l'OSEB a donné un bref concert de dix minutes en l'honneur de l'ambassadeur allemand. Les enfants ont interprété trois chansons : "L'Hymne d'Allemagne", "Entre tes mains", et "Alle vögel" (un air populaire allemand).

Bruno Okokana

BARKHANE

L'armée française accusée de bavure par l'ONU, la France conteste

Paris conteste une enquête de l'ONU qui accuse l'armée française d'avoir tué 19 civils en janvier dernier.

Le 3 janvier dernier, l'armée française annonçait avoir abattu des djihadistes au cours d'une opération au centre du Mali. Elle est accusée par un rapport de l'Organisation des Nations unies (ONU) d'avoir éliminé 19 civils, lors d'une frappe aérienne au Mali. Paris a contesté en bloc les conclusions de l'enquête de l'ONU. Elle confirme avoir frappé uniquement des djihadistes, au cours de cette frappe de Janvier 2021, dans le village Bounti. Des témoins et une association locale auraient attesté la mort de civils au cours d'un mariage.

Dans le rapport, la division des droits de l'homme de la Minusma aurait affirmé « en mesure de confirmer la tenue d'une célébration de mariage qui a rassemblé sur le lieu de la frappe une centaine de civils, parmi lesquels se trouvaient cinq personnes armées, membres présumés de la Katiba Serma [affiliée au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, alliance jihadiste elle-même affiliée à Al-Qaïda] ». Le groupe touché « était très majoritairement composé de civils qui sont des personnes protégées contre les attaques au regard du droit international humanitaire », explique la Minusma. Au moins 22 personnes auraient été tuées, dont trois des membres présumés de la Katiba Serma.

Dix-neuf seraient mortes sur le coup, trois autres au cours de leur évacuation, affirme le document.

La France ne varie pas dans sa version des faits

Le ministère des Armées conteste ce rapport de l'ONU, qui l'accuse de bavure au Mali. Elle émet également « de nombreuses réserves » sur cette enquête, maintenant « avec constance et réaffirmant avec force [que] le 3 janvier, les forces armées françaises ont effectué une frappe aérienne ciblant un groupe armé terroriste identifié comme tel », émettant d'ailleurs « de nombreuses réserves quant à la méthodologie retenue, [elle] ne peut considérer que ce rapport apporte une quelconque preuve contredisant les faits tels que décrits par les forces armées françaises », peut-on lire dans son communiqué. La Minusma « recommande » aux deux parties, malienne et française de diligenter « une enquête indépendante, crédible et transparente », et préconise également aux deux parties de chercher à établir les responsabilités et d'octroyer, le cas échéant, une réparation aux victimes et à leurs proches.

Noël Ndong

PROTECTION DES DROITS HUMAINS

Washington promet de mettre sur pied une nouvelle politique de défense dans le monde

Dans l'idée de marquer la rupture avec la politique et la diplomatie sélective et silencieuse de l'ex-président, Donald Trump, le gouvernement américain a promis le 30 mars d'initier une nouvelle stratégie de défense des droits humains partout dans le monde et chez les partenaires des Nations unies.

L'annonce a été faite à Washington par le secrétaire d'Etat américain, Antony Blinken, notamment lors de la présentation du rapport annuel de la diplomatie américaine sur les droits humains. Cette dernière fait suite à un constat selon lequel la tendance pour les droits humains continue d'aller dans la mauvaise direction dans toutes les régions du monde.

Insistant sur le génocide commis contre les Ouïghours majoritairement musulmans, dans la région chinoise du Xinjiang, et sur la répression des forces armées birmanes contre les manifestants opposés au coup d'Etat de février, Antony Blinken a souligné que les arrestations d'opposants en Russie, la violence contre les manifestants au Bélarus, les abus infligés aux habitants du Yémen, les atrocités dans la région éthiopienne du Tigré, les exécutions, les disparitions forcées et actes de torture, constituent des preuves indéniables et tangibles de violations des droits humains. Par exemple, aucune nouvelle mesure punitive et les sanctions n'ont pas été imposées aux auteurs de ces actes.

« Nous utiliserons tous les outils de notre diplomatie pour défendre les droits humains et tenir pour

responsables ceux qui perpètrent des abus. Washington tenterait de mener des actions à l'unisson avec ses alliés, comme récemment contre la Russie, la Birmanie et la Chine », a déclaré le secrétaire d'Etat, avant d'assurer que l'administration du président Joe Biden s'opposerait aux violations des droits humains partout où elles se produisent et sans se soucier de savoir si les responsables sont des adversaires ou des partenaires.

« Certains pays affirment que les Etats-Unis ne doivent pas prendre la peine de défendre avec force les droits humains. Mais, nous devrions souligner tous les abus constatés dans certains pays et nous ne resterons pas silencieux », a-t-il ajouté, en précisant que depuis l'arrivée au pouvoir de Joe Biden, en janvier, le gouvernement démocrate tente de montrer qu'il place les droits humains au cœur de sa politique et de sa diplomatie. Car, il n'hésite pas à dénoncer plusieurs abus et décisions des pays alliés, notamment celles qui portent atteinte aux droits humains. « Il n'y a pas de hiérarchie qui rende certains droits plus importants que d'autres », a conclu le secrétaire d'Etat.

Rock Ngassakys

NOUVEAU TRONÇON POINTE-NOIRE - OUESSO

La 1^{re} ligne Directe qui rapproche
le Sud du Nord

06 702 15 23 / 06 510 06 25

Départ: tous les Samédis 7h30
Les réservations sont en cours dans
toutes les agences de Pointe-Noire

05 728 88 33 / 06 587 44 60
contact@oceandunord.com
www.oceandunord.com

OCEAN du NORD
Sécurité - Confort - Fiabilité

Voyagez comme jamais
www.oceandunord.com
contact@oceandunord.com
06 587 44 60 / 05 728 88 33

POINTE-NOIRE à destination de			POINTE-NOIRE à destination de		
	ADULTES	ENFANTS		ADULTES	ENFANTS
DOLISIE	5.000	5.000	NGO	17.000	15.000
LOUDIMA	7.000	6.000	GAMBOMA	20.000	17.000
NKAYI	8.000	6.000	INKOUELE	20.000	17.000
MADINGOU	8.000	6.000	OLLOMBO	20.000	17.000
BOUANSAS	8.000	6.000	OYO	22.000	20.000
LOUTETE	8.000	6.000	OBOUYA	22.000	20.000
MINDOULI	10.000	8.000	OWANDO	25.000	22.000
MAYAMA	10.000	8.000	MAKOUA	25.000	22.000
PK 45	15.000	13.000	MAMBILI	30.000	27.000
			OUESSO	30.000	27.000

CRÉATION DE LA FONDATION
MARCEL GOTÈNE

Marcel Gotène, l'un des plus grands peintres modernes africains du XX^e siècle prédisait peu avant sa mort en 2013 :

« Mon œuvre contribuera à mieux faire connaître le Congo sur les cinq continents »

Artiste du vivant inspiré des légendes de son pays, son art et son histoire continuent d'exercer une immense fascination en dépit du temps qui passe.

Si le peintre du Cosmos nous a quittés en 2013, son œuvre lui survit et nous raconte sans relâche l'histoire du Congo.

La Fondation Marcel Gotène créée et dirigée par sa famille entretiendra sa mémoire et sa notoriété au-delà des frontières et du temps.

Soutenez la fondation, préservez le souvenir de l'artiste et de son œuvre en faisant un don.

Compte bancaire de la fondation Marcel Gotène
Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) - RIB : 30015-24201-10120001668-71

84, Bd Denis Sassou Nguesso
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

fondationmarcelgotene@gmail.com
www.fondationgotene.com

DROITS HUMAINS

La société civile invite les pouvoirs publics à libérer Alexandre Ibacka Dzabana et Raymond Malonga

Dans un communiqué rendu public le 30 mars à Brazzaville, une dizaine d'organisations de la société civile au nombre desquelles l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) et Reporters sans frontières (RSF) ont appelé les pouvoirs publics à libérer Alexandre Ibacka Dzabana et Raymond Malonga, détenus en prison depuis quelques jours.

« Nos organisations restent très préoccupées par la situation du défenseur des droits humains, le Dr Alexandre Ibacka Dzabana toujours retenu depuis le 11 mars dans les locaux de la centrale d'intelligence et de la documentation », ont-elles déclaré.

Elles ont par la même occasion émis leurs préoccupations concernant le journaliste Raymond Malonga, directeur de publication du journal satirique « Sel Piment » détenu à la Maison d'arrêt central de Brazzaville au motif d'avoir diffamé l'épouse de l'amiral Jean Dominique Okemba.

Pour ces organisations, en droit congolais, toute personne peut être placée en garde à vue, s'il existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis ou tenté de commettre un crime ou un délit puni d'une peine

d'emprisonnement. Or, selon elles, la loi congolaise ne prévoit pas de peines privatives de liberté en matière de diffamation sauf dans des circonstances très précises qui ne s'appliquent pas à cette affaire.

Elles ont ainsi appelé au respect des droits de la défense de ces deux citoyens, à mettre un terme à toutes les attaques à l'encontre des défenseurs des droits humains, les protéger et créer les conditions favorables à la conduite de leurs activités légitimes en faveur de la défense des droits et des libertés.

Les orateurs ont également demandé aux partenaires internationaux d'interpeller les autorités congolaises sur la situation des défenseurs des droits humains et demander la cessation de toutes les attaques à leur encontre.

Jean Jacques Koumba

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Une table ronde dédiée à l'implication des entreprises

L'évènement initié par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en partenariat avec la Banque africaine de développement (BAD) aura lieu le 14 avril prochain par visioconférence.



Placée sur le thème : « Conformité des entreprises en matière de lutte contre la corruption en Afrique : pratiques, défis et perspectives », cette table ronde sera l'occasion de passer en revue les mesures prises par les entreprises africaines en vue de promouvoir les politiques de lutte contre la corruption et les mesures de conformité connexes.

En marge des tables rondes sur l'intégrité des affaires de l'OCDE pour l'édition 2021, l'évènement permettra d'échanger sur la manière dont l'intégrité et des cadres de conformité solides peuvent aider les entreprises à réduire leurs risques en ce qui concerne leur intégrité. Aussi, à renforcer leurs attractivités auprès des investisseurs pour un impact positif sur l'avenir des marchés et de la société.

Au cours de cette rencontre, les discussions s'articuleront autour de l'initiative conjointe de l'OCDE et de la

BAD dans le but de soutenir les efforts en matière d'intégrité des entreprises et de lutte contre la corruption en Afrique ainsi que sur le guide de conformité pour les entreprises africaines.

La table ronde réunira des représentants du secteur privé africain et des pays de l'OCDE, parmi lesquels des représentants d'organisations professionnelles et d'entreprises internationales, afin d'engager un dialogue et un partage d'expériences. Des experts internationaux et régionaux seront également présents.

Organisation internationale qui œuvre pour la mise en place de politiques meilleures pour une vie meilleure, l'Organisation de coopération et de développement économiques a pour objectif de promouvoir des politiques publiques qui favorisent la prospérité, l'égalité des chances et le bien-être pour tous.

Gloria Imelda Lossele

TRIBUNE LIBRE

Chine- Etats-Unis vers une nouvelle guerre froide ?

Au milieu du siècle dernier, les États-Unis et leurs alliés de la région Asie-Pacifique se sont engagés dans une compétition stratégique dans le domaine militaire avec la Chine, qui a modernisé ses forces et accru sa projection de puissance. Alors que les éléments de langage se durcissent et que les Américains affichent leur détermination à empêcher la Chine « de renverser l'ordre international » basé sur des valeurs qu'ils défendent depuis des siècles, que la Chine ne recule plus devant une quelconque menace occidentale, la diplomatie internationale est dominée ces temps-ci par des joutes oratoires qui laissent de côté les traditions diplomatiques. Peut-on parler d'une nouvelle guerre froide entre la Chine et les Etats-Unis ?

Avec l'arrivée au pouvoir du président Donald Trump en 2017, de nombreux observateurs américains prédisaient déjà une nouvelle guerre froide entre les États-Unis et la Chine. Ils expliquaient cela par l'intensification de la concurrence militaire dans la mer Indo-Pacifique et la guerre commerciale américano-chinoise. Il y avait aussi le fait que Washington avait classé le géant chinois du numérique et de la communication Huawei et de nombreuses autres entreprises et institutions chinoises sur la liste des entités sous surveillance du département du Trésor américain afin de contrôler les exportations et les actifs. Il s'agit d'un dispositif qui empêche les entreprises et institutions américaines de s'engager dans des activités commerciales avec celles chinoises sans une licence. Les États-Unis décrivent la Chine et la Russie comme des adversaires, qualifient l'économie de la Chine de « prédatrice » et le Covid-19 comme un mal chinois.

La guerre froide était quelque chose de très complexe. En effet le confinement de l'Union soviétique et de ses alliés par la guerre froide et par les États-Unis dans les années 1950 et 1960 était une stratégie complète qui allait au-delà du domaine militaire. Celle-ci visait à limiter les relations avec les pays du bloc soviétique et à paralyser leurs économies nationales tout en sabotant leur diplomatie à l'étranger.

Le dynamisme de l'économie chinoise et sa propulsion au-devant de la scène internationale sont fondamentalement liés aux réformes engagées méticuleusement par les Chinois eux-mêmes. Mais la diplomatie économique de la Chine a aussi contribué à ce succès. Ces réformes ont permis l'ouverture des marchés américains aux exportations chinoises, les investissements américains à grande échelle dans l'industrie chinoise et l'envoi de plusieurs étudiants chinois dans les universités américaines. Ce sont tous ces facteurs combinés qui ont contribué à cette croissance rapide et à la modernisation technologique de la Chine. Il n'y a donc pas eu de guerre froide ni d'endiguement.

Cependant les éléments de langage utilisés par les deux puissances n'augurent pas un climat de paix. Le 18 mars dernier, le monde entier a suivi en direct à la télévision la passe d'armes diplomatique donnée par les deux puissances à Anchorage en Alaska. Au cours de cette première rencontre de l'administration Biden avec les Chinois, le langage n'avait rien de diplomatique. Dès l'entame, Antony Blinken, le secrétaire d'Etat, expose des sujets qui fâchent : Hong Kong, Taiwan, Xinjiang, les cyberattaques contre les USA et la coercition économique exercée par la Chine contre les alliés américains et tire une conclusion : « ces sujets ne sont pas de simples questions nationales il faut que l'on en parle maintenant ».

La réplique chinoise est aussi sèche que musclée. Yang Jieling, le responsable au Bureau Politique du PCC en charge des questions de diplomatie économique, répond précisément que le Xijiang, Taiwan, Hong-Kong sont tous des morceaux inséparables du territoire chinois. « Nous exprimons une ferme opposition aux actions américaines d'ingérence dans les affaires intérieures de notre pays et nous prendrons des mesures fermes en réponse ».

Cependant, malgré cette escalade verbale, on est encore loin d'une véritable guerre froide entre les deux puissances. Pour au moins trois raisons que voici :

Premièrement la guerre froide était un ensemble complexe de relations impliquant de nombreux pays. Aujourd'hui aucun pays, aussi puissant soit-il, ne peut à lui seul créer une guerre froide. Les États-Unis et la Chine ne dirigent pas des systèmes d'alliances opposés tels que ceux qui ont mené des guerres sanglantes par procuration au milieu du XXe siècle en Corée et au Vietnam et créé des crises nucléaires à Berlin et Cuba.

Deuxièmement les Etats-Unis et la Chine ne sont pas impliqués dans une lutte idéologique mondiale visant à conquérir les cœurs et les esprits de tiers pour changer le monde. Ils sont plutôt dans une concurrence stratégique économique. Enfin notre monde est aujourd'hui fortement mondialisé qu'il ne peut plus être facilement divisé en blocs économiques nettement séparés.

Ainsi, bien que l'essor de la Chine pose de réels défis aux États-Unis, ses alliés et ses partenaires, la menace ne doit pas être mal interprétée. C'est pourquoi la stratégie d'endiguement que proposent certains leaders américains pourrait se révéler contre productrice sinon plus destructrice pour les USA. Seule une concurrence stratégique permettra de voir émerger la vraie puissance de demain.

Emmanuel Mbengue

COVID-19

Début de la campagne de vaccination au niveau du Parlement

Les présidents du Sénat, Pierre Ngolo, et de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, ont été vaccinés contre le coronavirus le 31 mars au siège du Parlement, avant d'appeler les Congolais à emboîter le pas.

Lancée officiellement le 25 mars, la campagne de vaccination contre la Covid-19 se poursuit dans les grandes villes du pays. A Brazzaville, les parlementaires et leurs collaborateurs sont attendus pour se faire vacciner. Ouvrant le bal, le président du Sénat a rappelé qu'il s'agissait à la fois d'un acte civique et d'un engagement pour faire passer un message aux populations.

« Nous devons savoir que la pandémie du coronavirus fait d'énormes dégâts à travers le monde. Aujourd'hui selon les experts, la seule solution, la vraie pour combattre efficacement cette pandémie reste la vaccination. Nous sommes venus nous faire vacciner pour passer le message aux autres citoyens que nous n'avons pas d'alternatif, nous avons intérêt à nous faire vacciner, à nous mobiliser



Pierre Ngolo et Isidore Mvouba se faisant vacciner/Adiac

tous pour la vaccination », a expliqué Pierre Ngolo. Même son de cloche du côté du président de l'Assemblée nationale. « Vous ne pouvez pas savoir combien je suis soulagé, je viens de me protéger en attendant la deu-

xième dose, autant que je protège tous les Congolais qui m'approchent... Donc, c'est pour moi un moment de grand bonheur », s'est réjoui Isidore Mvouba. Il a, par ailleurs, demandé aux sceptiques de ne pas

hésiter car il n'existe pas encore de médicament susceptible de soigner le coronavirus. « Il faut en profiter, il faut que tous les Congolais viennent se faire vacciner pour que nous sortions de cette situation qui est dif-

ficile pour tout le monde et pour toute l'humanité », a-t-il conclu.

Notons que le Congo utilise actuellement deux vaccins : Sino-pharm, développé en Chine et Sputnik V, en Russie.

Parfait Wilfried Douniama

CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Le PIB du Congo devrait se contracter de 0,1% en 2021

Le taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) devrait se tasser de 0,1% cette année, contre une chute de -7,9% en 2020. La reprise de la croissance en République du Congo sera moins forte, selon la Banque mondiale.

La crise sanitaire de Covid-19 et les chocs pétroliers associés ont exacerbé une économie congolaise déjà fragile, estime la Banque mondiale dans son rapport semestriel "Africa's Pulse", publié le 31 mars, consacré à la conjoncture économique africaine. Intitulée « La Covid-19 : l'avenir du travail en Afrique et le nouveau paysage numérique », cette édition constate la résilience de nombreuses économies du continent face à la tourmente provoquée par la pandémie.

Les experts attribuent la situation actuelle de l'économie congolaise à la contraction du secteur pétrolier (-7,7%), qui a réduit la croissance du PIB de 3,8 points de pourcentage, et à la baisse des activités du secteur non pétrolier (8,3%) en 2020, ce qui a baissé la croissance du PIB de 3,6 points de pourcentage.

La reprise réelle de la croissance du PIB est attendue pour 2022. « L'économie ne devrait pas se redresser complètement en 2021 et le



Le bois transformé en meuble/DR

PIB devrait contracter de 0,1%. L'activité économique devrait rebondir progressivement entre 2022 et 2023,

avec une croissance du PIB de 2,7% en moyenne alors que le secteur pétrolier commence à se redresser », pré-

cisent les experts, ajoutant que la reprise économique dépendra de l'ampleur des réformes engagées en vue

de soutenir la création d'emplois, d'encourager les investissements et d'accroître la compétitivité.

Il faut noter qu'en Afrique de l'Ouest et centrale, devrait progresser de 2,1 % en 2021 et de 3 % en 2022, après la contraction de l'année 2020. Un rebond de la croissance est également attendu en Afrique de l'Est et australe, avec 2,6 % en 2021 et de 4 % en 2022.

L'économiste en chef de la Banque mondiale pour l'Afrique, Albert G. Zeufack, a salué les investissements consentis par les Africains l'an dernier pour maintenir leurs économies. « Afin d'intensifier ces efforts et d'ouvrir la voie à une reprise plus solide sur tout le continent, ils doivent mettre en œuvre des réformes ambitieuses qui permettront d'accompagner la création d'emplois, d'encourager une croissance équitable, de protéger les personnes vulnérables et de préserver l'environnement », a-t-il lancé.

Fiacre Kombo

« Afin d'intensifier ces efforts et d'ouvrir la voie à une reprise plus solide sur tout le continent, ils doivent mettre en œuvre des réformes ambitieuses qui permettront d'accompagner la création d'emplois, d'encourager une croissance équitable, de protéger les personnes vulnérables et de préserver l'environnement »

FISCALITÉ

Les contribuables sensibilisés au nouveau système de paiement

Le ministre délégué au Budget, Ludovic Ngatsé, a, lors d'une réunion le 31 mars à Brazzaville, invité les opérateurs économiques ainsi que les personnes exerçant des professions libérales à se servir désormais du Guichet unique de paiement (GUP), pour s'acquitter de leurs impôts et taxes.

Inscrit dans la loi des finances 2021, le GUP est un mécanisme de centralisation et de sécurisation des recettes de l'Etat à travers le système bancaire. Cette plateforme s'avère être aussi un appui au trésor, dans la collecte des ressources publiques.

« Les réformes qui sont en cours visent à favoriser et à faciliter les procédures fis-

« Les réformes qui sont en cours visent à favoriser et à faciliter les procédures fiscales dans le but d'élargir l'assiette. Désormais chaque contribuable peut payer au guichet avec l'assurance que son argent ira au Trésor public »



cales dans le but d'élargir l'assiette. Désormais chaque contribuable peut payer au guichet avec l'assurance que son argent ira au Trésor public », a indiqué le ministre délégué au Budget.

« Nous sommes au premier trimestre de l'application du GUP. C'est certain qu'il y a des difficultés liées à la préparation des équipes au niveau de la Banque postale du Congo. Pour ce faire, le

Des participants à la réunion de sensibilisation au GUP

ministère des Finances a institué une tolérance pour qu'il n'y ait pas de pénalité », a-t-il poursuivi, avant d'inviter les contribuables à être patients, car c'est une procédure nouvelle qui intègre beaucoup de

changements.

Evoquant les mesures prises par l'Etat pour accompagner les entreprises en crise, le ministre délégué a souligné que la pression fiscale a baissé ces douze derniers mois à cause des taux marginaux revus à la baisse. « Nous tenons à accompagner les entreprises en crise car, l'effort ne doit pas porter sur l'accentuation du poids de la fiscalité sur les entreprises mais plutôt l'élargissement de l'assiette. »

Notons que des réformes en faveur des entreprises notamment l'exonération liée aux nouvelles entreprises et le fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement des très petites, moyennes entreprises et artisans ont été rappelées. Pour sécuriser les recettes de l'Etat, le ministère des Finances et du Budget poursuit avec ses séries de réformes lancées en 2016. Il s'agit, entre autres, du système de facturation normalisé pour mieux recouvrer les impôts, du Timbre fiscal dématérialisé pour réduire la fraude, du GUP, etc.

Lopelle Mboussa Gassia

DROITS

Le CESE exhorte les femmes à une prise de conscience accentuée

Pour clôturer avec éclat le mois de lutte pour les droits de la femme, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a organisé une conférence-débat le 31 mars autour de plusieurs thématiques. L'enjeu étant de rappeler à la femme de s'approprier les instruments juridiques mis à sa disposition, afin de construire avec les hommes une société plus juste et harmonieuse.

« Place et importance des femmes au sein du CESE du Congo : enjeux et défis » était le thème principal de cette rencontre qui a permis à toutes les catégories évoluant au sein du CESE de discuter sur les questions de parité au Congo. Selon la présidente de cette institution, Emilienne Raoul, ce moment de discussion a été une invite en vue d'examiner comment l'Etat congolais garantit les droits des femmes et comment les femmes s'approprient tous les instruments juridiques mis à leur disposition.

« Le présent rendez-vous d'échange et de partage a permis de faire le point sur le respect des droits des femmes en tant qu'êtres humains et de jeter un regard sur les générations qui viendront après nous, pour que les luttes que nous menons aujourd'hui soient un capital à conserver et à régénérer par les jeunes à venir », a souligné la présidente du CESE.

Ainsi, basée sur la recherche documentaire et une enquête de terrain menée au sein du CESE, la communication consacrée au thème de la rencontre a été faite par Rachel Brigitte Ickonga Som-



Emilienne Raoul, présidente du Cese, lors de son allocution/Adiac

boko, questeur du CESE. Celle-ci s'articulait autour de trois points essentiels, à savoir : considération générale sur les femmes au Congo, présentation du CESE, enjeux et défis.

Dans son discours, elle a fait un historique de la Journée internationale des droits de la femme dans le monde. Selon elle, dans la société ancienne, le jeune gar-

çon apprenait un ou plusieurs métiers et recevait à l'âge requis les secrets de la famille. Alors que l'éducation de la fille visait uniquement à faire d'elle une bonne épouse et une bonne mère. « Des types de valeurs ayant longtemps contribué à inférioriser la femme dans la société et à perpétuer l'inégalité des genres qui défavorise les femmes », a-t-elle ajouté.

Rachel Brigitte Ickonga Somboko a reconnu qu'aujourd'hui l'évolution des mentalités et des lois favorisent l'épanouissement professionnel de la femme au Congo. Le principe d'égalité entre l'homme et la femme, dit-elle, devrait davantage être mis en application par la femme elle-même car tous sont indispensables dans le processus de développement

et susceptibles de tirer les mêmes avantages.

Ainsi, afin d'emmener les femmes à s'approprier cette manière de penser et d'agir, Odette Irène Gamassa, directrice de la Coopération et secrétaire générale du CESE, a témoigné sur son expérience de femme au sein de l'administration de cette institution. Cette journée a, par ailleurs, été une occasion pour les agents du dit Conseil de mener des travaux de groupe sur la représentativité de la femme au sein de différentes sections du CESE comme atout à capitaliser ou non pour le développement de cette institution et l'amélioration des performances individuelles devant servir de modèle pour les autres. Le CESE compte parmi les institutions de la République du Congo prévues dans la Constitution du 25 octobre 2015. En tant qu'assemblée consultative auprès des pouvoirs publics, il est saisi par le chef de l'Etat, les présidents de l'Assemblée et du Sénat. Aussi, il peut de sa propre initiative se saisir de tout problème à caractère économique, social et environnemental.

Merveille Atipo

NÉCROLOGIE

Séverine Mombongo, agent des Forces armées congolaises évoluant au Bataillon des sports, informe parents, amis et connaissances du décès de son mari le docteur Pierre Mounkondo «Moukos» survenu le vendredi 19 mars 2021 à Brazzaville. Le deuil a lieu à son domicile sis au quartier Massengo 3 poteaux référence arrêt de bus terminus. Le programme des obsèques sera communiqué intérieurement. Union de prières Cordialement



IN MEMORIAM

31 mars 1993 – 31 mars 2021
Voilà 28 ans que le bon Dieu avait décidé de rappeler à lui notre mère, tante, grand-mère, sœur, amie, épouse Henriette Tsimi. Mère, nous ne cesserons de t'aimer car tu es et resteras la meilleure maman du monde. En ce jour inoubliable, les enfants et petits-enfants Moumbélé prient tous ceux qui l'ont connue d'avoir une pensée pieuse pour cette grande femme. Que le Seigneur dans toute sa miséricorde lui accorde le repos éternel et nous console à jamais. Maman tes enfants t'aiment même s'ils n'ont jamais eu le temps de te le dire.



La famille Pongui, Charlestone Roland Itoua, les enfants Nzale et Mme Itoua née Charlem Léa Legnoki ont le regret d'informer les parents, amis et connaissances et la famille chrétienne de l'église Vie-comblée, du décès de leur fille, sœur, mère et belle-mère, Mme Nzale née Pongui Françoise, agent Foberd-Congo à la retraite, le 28 mars à l'hôpital militaire de Pointe-Noire. La veillée mortuaire se tient au quartier km4, arrêt Boundji non loin du supermarché Le Gourmand. Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.

**UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT**

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



**LIBRAIRIE
LES MANGUIERS**

Un Espace de Vente: Une sélection unique de la LITTÉRATURE CLASSIQUE (africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées, Philosophie, etc.



Un Espace culturel Pour vos Manifestations :
Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace
Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.

Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassous N'Gusso
immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert
DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h
SAMEDI 9 h - 13 h



COVID-19

L'administration pénitentiaire prête pour la vaccination

Avant de passer à l'acte de vaccination dans les jours qui viennent, la direction générale de l'administration pénitentiaire a échangé, le 30 mars à Brazzaville, avec l'ensemble du personnel sur l'importance de la vaccination dans la lutte contre la Covid-19.

« Pour tout savoir sur les vaccins, nous avons bien voulu vous réunir pour vous informer sur les avantages de la vaccination contre la pandémie de Covid-19, qui est une menace sanitaire au plan mondial », a indiqué le directeur général de l'administration pénitentiaire, le colonel Jean Blaise Komo, ouvrant la série d'échanges avec le personnel. Entrant dans le vif du sujet, le médecin colonel Gilbert Aristide Nianga, chercheur en hygiène et épidémiologie à la clinique de la Garde républicaine, a exposé sur la qualité et l'importance du vaccin, ses effets... « Recevoir le vaccin, c'est permettre au corps d'être capable de produire des anticorps pour terrasser le virus », a-t-il fait savoir, avant d'amorcer la série des questions-réponses avec le personnel de l'administration pénitentiaire de sorte à mieux éclairer les zones d'ombre pour qu'il n'y ait pas de réticence ni



d'hésitation à se faire vacciner. En rappel, à l'issue de la 17e réunion de la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus, tenue le 24 mars, la résolution d'étendre

« Recevoir le vaccin, c'est permettre au corps d'être capable de produire des anticorps pour terrasser le virus »,

la vaccination du premier périmètre au personnel de l'administration pénitentiaire au sens large. « Il est de bon aloi que nous, personnels pénitentiaires, qui cohabitons avec les personnes en détention dans nos différentes Maisons d'arrêt, puissions bénéficier de ces vaccins au-delà des mesures barrières que nous devons continuer à observer », a insisté Jean Blaise Komo.

Ainsi après avoir éclairé la lanterne du personnel, au nom du ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones, Ange Aimé Wilfrid Bininga, le directeur général de l'administration pénitentiaire a appelé à se tenir prêt pour la vaccination qui se prend en deux doses avec un intervalle de deux semaines. C'est, nul doute, au cours de la semaine que le personnel de ladite administration se fera vacciner.

Rominique Makaya

ENTREPRENEURIAT

Des groupements féminins dotés de matériel aratoire

La ministre de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement, Jacqueline Lydia Mikolo, a remis le 31 mars du matériel aratoire aux groupements féminins.



Cette dotation marquant la clôture du mois de la femme vise à accompagner les groupements féminins nationaux afin de faciliter le transport et la commercialisation de leur production, a expliqué la ministre Jacqueline Lydia Mikolo. Elle est composée de tracteurs, matériel de transformation des produits agricoles, motos de type kavaki, brouettes, arrosoirs, pelles et d'autres outils.

L'édition 2021 de la journée internationale de la femme a été célébrée sur le thème « La femme congolaise, paix et le processus électoral dans le contexte de la pandémie du coronavirus Covid-19 ».

Jacqueline Lydia Mikolo a souligné que dans le cadre de la campagne de sensibilisation des femmes et filles des zones rurales aux bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles, la somme de dix millions soixante-deux mille francs CFA a été mobilisée auprès des partenaires pour atteindre l'objectif.

« Il y a eu l'acquisition et la distribution de médicaments d'une valeur de

soixante millions francs CFA pour la prise en charge de cas de violences basées sur le genre, des urgences obstétricales des femmes démunies dans le cadre de la mise en œuvre du projet danois pour la restauration de la dignité des femmes dans le département du Pool et leur insertion socio-économique », a-t-elle dit. La présidente de la « coopérative vie la joie », une plate-forme d'urgence rurale réunissant soixante-deux groupements, Alphonsine Ayeka, a expliqué que le groupement travaille sur soixante-deux hectares à Kingoué dans le département de la Bouenza.

« Le matériel mis à notre disposition vient d'apporter un changement au groupement. Les femmes travaillaient manuellement autrefois. Aujourd'hui, l'acquisition de ce matériel transformera nos habitudes et surtout l'augmentation de la production car, il fallait parcourir cinq kilomètres à pied avec un sac de maïs », a-t-elle confié.

Lydie Gisèle Oko

SANTÉ

Le personnel du CHU de Brazzaville se fait vacciner contre la Covid-19

Le directeur général du Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville, Denis Bernard Raiche, a lancé le 30 mars une campagne de vaccination contre la Covid-19 à l'endroit du personnel de cette structure sanitaire.



Denis Bernard Raiche recevant sa première dose de vaccin afin qu'il se mobilise et se fasse vacciner.

Cette campagne s'inscrit dans le cadre du lancement du deuxième palier de la vaccination conformément au plan mis en place par la coordination nationale de gestion de la pandémie de Covid-19. Ceci dans le but de mobiliser et atteindre le maximum de personnes possibles, afin de renforcer la lutte contre la Covid-19 au niveau national.

En effet, vingt-quatre sites de vaccination ont été ouverts dont quinze à Brazzaville, huit à Pointe-Noire et un dans la Cuvette. Les autres départements seront inclus dans la deuxième phase. Le CHU fait partie des sites réservés à la vaccination des professionnels de santé et sa direction générale a mis tout en œuvre pour sensibiliser le personnel

« Se faire vacciner, c'est participer à ne pas éventuellement contaminer d'autres Congolaises et Congolais », a laissé entendre Denis Bernard Raiche, après s'être fait vacciner. « Nous avons reçu plusieurs doses. Penser à vous protéger et aussi à protéger ceux qui vous sont chers », a-t-il renchérit.

La campagne nationale de vaccination contre la Covid-19 a été officiellement lancée au Congo le 25 mars dernier par le président de la République Denis Sassou N'Guesso. Le pays a reçu deux types de vaccins notamment Sino-pharm (Chine) et Spoutnik V (Russie).

Guillaume Ondze



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE
UNION NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE L'OPERATIONALISATION DES ALLIANCES PRODUCTIVES DES BENEFICIAIRES DU FONDS A COUTS PARTAGES DU PDAC N°005C/PDAC/2021

1. La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque mondiale, ont signé, le 20 septembre 2017, un Accord de Financement, d'un montant de 100 millions de dollars US, pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Ce projet a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 13 juillet 2017 et est entré en vigueur le 30 avril 2018. Une partie des fonds est réservée à l'opérationnalisation des alliances productives.

2. Les cabinets ou ONG éligibles sont invités à présenter leur dossier de manifestation d'intérêt selon, les critères ci-après :

-avoir réalisé une prestation similaire ;

-une expérience en appui au développement, dans les chaînes de valeur agricoles et la commercialisation des produits agricoles ;

-une connaissance du développement rural du Congo ;

-une connaissance en approche participative ;

-une maîtrise des problématiques des filières porteuses du Congo.

3. Le personnel clé de la mission devra comporter au moins :

•un chef de mission, ayant un diplôme Bac + 3 polytechnique ou équivalent et une expérience de coordination d'une équipe ;

•un spécialiste en chaînes de valeur agricole :

-titulaire au moins d'un BAC + 3 en développement rural, agroéconomie, agronomie, zootechnie, sciences vétérinaires, sociologie ou domaine équivalent, ayant :

-une expérience dans la conduite des études et structuration des dynamismes agricoles :

- une expérience dans la mise en réseau des producteurs et acheteurs ;

-une maîtrise de problématiques majeures des filières agricoles porteuses ;

-une bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel) ;

-des aptitudes en rédaction, en communication et en relations humaines ;

-de communiquer en français, lingala et/ou kituba.

•un spécialiste juriste :

-titulaire au moins d'un BAC + 3 en droit ou équivalent ayant :

-réalisé au moins une mission similaire (y compris en équipe) ;

-une expérience dans la rédaction des contrats ;

-une connaissance de l'outil informatique (Word, Excel) ;

-des aptitudes à communiquer en français, lingala et/ou kituba.

•un économiste :

-titulaire d'un BAC + 3 en économie, développement rural, agroéconomie, sociologie, gestion ou équiva-

lent, ayant :

-réalisé au moins une mission similaire (y compris en équipe) ;

-une expérience dans la conduite des études économiques ;

-une connaissance de l'outil informatique (Word, Excel) ;

-des aptitudes à communiquer en français, lingala et/ou kituba.

Le cabinet ou l'ONG sera sélectionné selon la méthode fondée sur la qualité (SFQ), conformément aux Directives de la Banque mondiale « Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale de janvier 2011 révisées en juillet 2014 ».

4. Les termes de référence détaillés peuvent être consultés et les dossiers de manifestation d'intérêt peuvent être déposés, au plus tard, le lundi 19 avril 2021, à l'Unité Nationale de Coordination du Projet, sise Boulevard Denis Sassou Nguesso, Mpila / Brazzaville – République du Congo, Tél : (242) 06 858 88 88 ; E-mail : pdacmaep@gmail.com , les jours ouvrables, de 8 heures à 14 heures 30.

Fait à Brazzaville, le 31 mars 2021
Le Coordonnateur National,
Isidore ONDOKI

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE
UNION NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET OU ONG POUR L'ETUDE RELATIVE A L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DES RENDEMENTS DES SPECULATIONS A CYCLE COURT FINANCEES PAR LE PDAC N°006C/PDAC/2021

1. La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque mondiale, ont signé, le 20 septembre 2017, un Accord de Financement, d'un montant de 100 millions de dollars US, pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Ce projet a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 13 juillet 2017 et est entré en vigueur le 30 avril 2018. Une partie des fonds est réservée à l'étude relative à l'évolution de la production et des rendements des spéculations à cycle court financées par le PDAC.

2. Les cabinets ou ONG éligibles sont invités à présenter leur dossier de manifestation d'intérêt selon, les critères ci-après :

- avoir réalisé au moins une mission similaire ;

- avoir une expérience pertinente dans la conduite des enquêtes et études des produits agricoles ;

- une connaissance du développement rural/agricole du pays.

3. Le personnel clé de la mission devra comporter au moins :

•un chef de mission, ayant :

- un diplôme Bac + 3 en agroéconomie, en développement rural, en économie, en zootechnie, en pêche, en pisciculture, ou diplôme équivalent ;

- une expérience de coordination d'une équipe ;

•un spécialiste en production végétale, ayant :

- un Bac+3 en agronomie ou en développement rural, avec une expérience dans la conduite des enquêtes et/ou études ;

•un spécialiste en production animale, ayant :

- un Bac+3 en zootechnie, sciences vétérinaires, développement rural,

- une expérience dans la conduite des enquêtes et/ou études ;

•un spécialiste en production piscicole ayant :

- un Bac+3 en pisciculture, en développement rural, ou domaine équivalent ;

- une expérience dans la conduite des enquêtes et/ou études ;

•un analyste des données, ayant :

- un Bac + 3 en statistiques, en développement

rural, économie ou diplôme équivalent ;

-une expérience dans la conduite des enquêtes.

Le cabinet ou l'ONG sera sélectionné selon la méthode fondée sur la qualité (SFQ), conformément aux Directives de la Banque mondiale « Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale de janvier 2011 révisées en juillet 2014 ».

4. Les termes de référence détaillés peuvent être consultés et les dossiers de manifestation d'intérêt peuvent être déposés, au plus tard, le lundi 19 avril 2021, à l'Unité Nationale de Coordination du Projet, sise Boulevard Denis Sassou Nguesso, Mpila / Brazzaville – République du Congo, Tél : (242) 06 858 88 88 ; E-mail : pdacmaep@gmail.com , les jours ouvrables, de 8 heures à 14 heures 30.

Fait à Brazzaville, le 31 mars 2021
Le Coordonnateur National,
Isidore ONDOKI

REPRÉSENTATION THÉÂTRALE

« Le Journal d'un fou » sur les planches

Cette représentation qui s'inscrit dans le cadre de la célébration de la Journée internationale du théâtre a été animée par la troupe Le Théâtre des arts libres au Centre culturel russe (CCR).

Mise en scène par Jean-Marie Diatsonama et interprété par Guy Stan Matingou, « Le Journal d'un fou » est l'œuvre de l'écrivain et nouvelliste russe d'origine ukrainienne Nicolas Gogol, publiée en 1835. Elle fut également publiée parmi d'autres nouvelles dans le recueil Arabesques. Peu avant le début de la représentation, le directeur sortant du CCR, Sergey Belyaev et la directrice entrante, Albertovna Maria Fakhrutdinova, ont circonscrit tour à tour l'événement. Ce moment a été aussi une occasion pour Sergey Belyaev de présenter officiellement sa remplaçante à l'auditoire et aux visiteurs de cette institution culturelle.

Ce monospectacle (parce que rédigé à la première personne du singulier où le narrateur est ainsi le personnage principal), relate l'histoire d'un homme sombre peu à peu dans la folie prénommé Poprichtchine, afin d'éviter les souffrances que lui impose sa vie. Occupant un poste sans valeur dans un ministère, il tombe amoureux de la fille de son directeur. Or, elle est inaccessible de par l'importance de sa noblesse ! Il est donc clair que cette femme, d'une condition trop différente, ne restera qu'un rêve. C'est là que la folie surgit ; souffrant de cette impossibilité sentimentale, Poprichtchine



Guy Stan Matingou interprétant la pièce (crédit photo/Kinzenguele's pictures)

finit par rencontrer cette jeune femme, mais ce n'est pas avec elle qu'il va le plus parler. Il discute avec sa chienne, il est sûr qu'elle s'adresse à lui. Elle s'appelle Medji. Il est même sûr que la chienne entretient une correspondance avec un autre chien, Fidèle, auquel elle raconte sa vie et celle de sa maîtresse, correspondance qui lui fournit des informations. Ces hallucinations, qu'elles soient visuelles ou auditives, montrent clairement que l'esprit du fonctionnaire est troublé.

Peu de temps après, Poprichtchine continue dans ses

invraisemblances : il lit un jour un article dans un journal qui explique qu'il n'y a plus de roi en Espagne. Il va alors découvrir comme une révélation, une vérité évidente qu'en réalité le roi d'Espagne, c'est lui. Son vrai nom serait ainsi Ferdinand VIII d'Espagne. D'ailleurs, en cette qualité de roi d'Espagne fraîchement découverte, il demande à s'adresser au sommet de la hiérarchie, faisant fi des règles habituelles. Il se présente comme souverain Ibère, et se rend ensuite voir la fille de son directeur, celle qu'il aime, en s'adressant à elle en cette même qualité. Il veut empê-

cher son projet de mariage afin qu'elle devienne son épouse. Il lui dit que le premier amour de chaque femme est diabolique, et qu'il serait ainsi plus prudent de se marier avec lui, qui serait le second. Il quitte ensuite le bâtiment et entame une promenade dans la ville. Toujours convaincu qu'il est le roi d'Espagne, il refuse pour le moment de dévoiler à tout le monde cette identité royale et décide de passer à travers les foules sans rien dire ; il se fait discret.

Malgré l'évidence de sa folie, le narrateur la décrit de façon très pragmatique et plutôt

sérieuse, la raison reprenant parfois un certain pouvoir sur sa folie. Il tente d'ailleurs de se convaincre par des arguments objectifs que ce qu'il croit est bel et bien la réalité, en tentant de faire primer la logique. Il refuse désormais de se rendre à son travail, pensant qu'il est supérieur à tous ceux pour qui il travaillait auparavant, au-dessus même des ministres.

Il décide d'aller à la cour d'Espagne, mais avant de s'y rendre il doit trouver un habit qui semble espagnol. Une fois la cape trouvée, il part pour la cour d'Espagne mais une fois là-bas attend que les députés soient présents pour se présenter à eux. Il s'indigne d'ailleurs que ces députés sont si en retard à la cour. Mais ses idées absurdes le desservent et rapidement il est frappé par le chancelier, ministre de la Justice du pays qui le prend pour un idiot. Il est jeté en prison, on lui rase la tête alors que Poprichtchine se croit victime de l'inquisition. Il prend alors la figure d'un résistant face au pouvoir aveugle de l'État. Le dernier jour, dont on ne connaît ni la date, ni l'année, ni même le jour, il est encore frappé et il veut abandonner, se rendre au pouvoir, désireux que la torture cesse. Il appelle à l'aide sa mère pour qu'elle vienne le sauver et l'emène loin de là.

Bruno Okokana

BOXE

Glove Mwimba organise un tournoi amateur à Mont-Ngafula

L'agence Pyramide Mwimba production, en collaboration la commune de Mont-Ngafula, organise du 3 au 10 avril 2021 à l'école Le Baobad, dans la commune de Mont-Ngafula à Kinshasa, un tournoi de boxe amateur.

Cette compétition est une initiative de Glove Mwimba, fils aîné du regretté champion de catch et défenseur de la cause des albinos Texas Mwimba Makiese, décédé en août 2020. Glove Mwimba assume aussi les fonctions de président de l'Entente urbaine de boxe de Kasangulu dans la province du Kongo Central où il a déjà organisé plusieurs combats.

En décembre 2018, son agence Pyramide Mwimba production a organisé, avec l'homme d'affaires Serge Menga Nsibu, alors candidat à la députation provin-



ciale de Kasangulu, un gala de boxe au stade Diogas, parrainé par le ministre provincial du Kongo Central à l'époque, Masquin Makengo. Et à propos de ce tournoi de boxe amateur au quartier Matadi Mayo dans la commune de Mont-Ngafula, ce jeune producteur d'événements sportifs et culturels promet de réaliser une compétition digne du noble art, qui mettra en valeur les talents des jeunes boxeurs de Mont-Ngafula. Au cours de celle-ci, tous les combats vont se dérouler de 14h à 18h, pendant pratiquement une semaine.

Martin Enyimo

CAN 2021

Les 23 qualifiés

Les Fennecs d'Algérie, tenants du titre, remettront en janvier leur titre en jeu face à vingt-trois des vingt-quatre qualifiés connus à l'issue des rencontres qui se sont disputées le 30 mars. Le dernier qualifié sera connu à l'issue du match Sierra Léone-Bénin qui ne s'est pas disputé.

Sans surprise, tous les favoris ont répondu présent alors que quelques anciens vainqueurs qui sont les Léopards de la République démocratique du Congo double vainqueur et l'Afrique du sud (vainqueur en 1996), le Congo (1972) et la Zambie (2012) manquent à l'appel. Retour sur les forces en présence

L'Algérie : les tenants du titre participeront au Cameroun à leur 19e phase finale de la CAN. L'Algérie, double fois vainqueur de la CAN en 1990 et 2019, tentera d'ajouter un nouveau trophée à son palmarès. L'Algérie a occupé la première place de son groupe avec 14 points devant le Zimbabwe, la Zambie et le Botswana. Lors de son dernier match, l'Algérie a écrasé le Botswana 5-0.

Le Cameroun : le pays hôte va abriter pour la deuxième fois la CAN après 1972. Les Lions Indomptables qui participeront à leur 20e phase finale ont déjà remporté la CAN à cinq reprises, notamment en 1984, 1988, 2000, 2002 et 2019. Une sixième à domicile leur permettra d'oublier la contre-performance de Yaoundé 1972. Pour son dernier, le Cameroun a été tenu en échec par le Rwanda 0-0

L'Égypte : les Pharaons restent l'un des favoris de la compétition. C'est la sélection la plus titrée du continent avec sept titres gagnés en 24 participations. Au Cameroun, l'Égypte participera à sa 25e phase finale avec des ambitions de faire mieux qu'en 2019 à domicile. L'Égypte est sortie première de son groupe avec 12 points devant les Comores, le Kenya et le Togo. Pour le compte de son dernier match les Pharaons ont écrasé les Comores 4-0

Le Sénégal : les vice-champions d'Afrique vont chercher cette fois-ci à régler la mire après deux échecs en finale de la CAN, notamment en 2002 et 2019. Pour leur 19e participation, les Lions de la Teranga Sadio espèrent soulever leur premier trophée continental. Le Sénégal a dominé son groupe avec 14 points devant la Guinée-Bissau, le Congo et l'Eswatini. Lors de son dernier match, les Lions de la Teranga ont

fait jeu égal à domicile 1-1 face à l'Eswatini.

Le Ghana : quatre fois vainqueurs de la CAN, les Blacks stars qui courent après leur 5e titre participeront à leur 23e phase finale. Le Ghana a logiquement dominé son groupe avec 13 points devant le Soudan, l'Afrique du Sud et le Sao Tomé. Le Ghana a terminé la campagne par la vic-

leur 20e participation une nouvelle étoile à leur palmarès après celle de 2004. La Tunisie est sortie première de son groupe avec 16 points devant la Guinée équatoriale, la Tanzanie et la Libye. Lors de son dernier match, les Aigles de Carthage ont battu la Guinée équatoriale 2-1.

Le Soudan : vainqueur de la CAN en 1970, le Soudan re-

compétition. Les Aigles ont terminé premiers de leur groupe avec 13 points devant la Guinée, la Namibie et le Tchad.

La Guinée : le Sily national va participer à sa 13e CAN tentant de faire mieux qu'en 2015 au cours de laquelle il avait égalé leur performance des années antérieures : les quarts de finale. Dans cette

Le Zimbabwe : le Zimbabwe participera à sa 5e CAN après avoir terminé deuxième de son groupe avec 8 points derrière l'Algérie. Lors des quatre dernières participations, le Zimbabwe n'a jamais franchi la phase de groupe. Au cours de son dernier match, le Zimbabwe a été battu par la Zambie 0-2.

La Guinée équatoriale : C'est pour la première fois en trois participations que le Nzalang nacional, double fois organisateur de la CAN en 2012 et 2015, a arraché sa qualification en passant par les éliminatoires. Quatrième lors de sa dernière participation, la Guinée équatoriale ne veut pas faire piètre figure.

La Guinée-Bissau : pour leur troisième participation consécutive, les Lycaons espèrent au moins jouer les huitièmes de finale. Les Bissau-Guinéens ont terminé deuxième de leur groupe avec 9 points après avoir battu les Diables rouges du Congo 3-0.

La Mauritanie : pour une deuxième participation consécutive, la sélection mauritanienne veut elle aussi marquer les esprits. Les Mourabitounes ont terminé deuxième de leur groupe avec 9 points après le Maroc. Lors de leur dernier match, ils ont battu la RCA 1-0.

Le Malawi : les Flammes, deuxièmes de leur groupe avec 10 points derrière le Burkina Faso, vont participer à leur troisième CAN avec pour ambition de faire mieux qu'en 1984 et 2010. Pendant leur dernier match des éliminatoires, ils ont battu l'Ouganda 1-0.

La Gambie : la Gambie qui va découvrir la CAN pour la première fois a occupé la première place de son groupe à égalité de points avec le Gabon (10 points). Lors de son dernier match, elle a concédé une défaite face à RDC 0-1.

Les Comores : pour leur première participation, les Comores veulent s'inspirer du parcours de Madagascar en 2019. Les Comores ont terminé deuxièmes de leur groupe avec 9 points derrière l'Égypte.



Les Fennecs d'Algérie remettent leur titre en jeu au Cameroun/AFP

toire 3-1 face au Sao Tomé.

Le Nigeria : Au Cameroun, les Super Eagles triple vainqueur de l'épreuve (1980, 1994 et 2013), participeront à leur 19e CAN. Le Nigeria a survolé son groupe avec 14 points. Le Nigeria a terminé la campagne par un succès 3-0 face au Lesotho.

La Côte d'Ivoire : Double vainqueur de la CAN (1992 et 2015) les Eléphants seront à la phase finale pour la 24e fois de leur histoire. Les Ivoiriens sont sortis premiers de leur groupe avec 13 points devant l'Éthiopie, Madagascar et le Niger. La Côte d'Ivoire a eu raison de l'Éthiopie 3-1 pour le compte de la 6e journée.

Le Maroc : Pour leur 18e participation, les Lions de l'Atlas vont lutter pour gagner leur deuxième titre après celui de 1978. Le Maroc a occupé la première place de son groupe avec 14 points suivi de la Mauritanie, du Burundi et de la Centrafrique. Lors de son dernier match les Lions ont dominé le Burundi 1-0.

La Tunisie : comme le Maroc, les Aigles de Carthage souhaiteraient ajouter pour

trouve la compétition après dix ans de passage à vide. Pour arracher sa 9e participation, sa première après 2012, le Soudan a éliminé l'Afrique du Sud 2-0 avant de terminer deuxième après le Ghana avec 12 points.

L'Éthiopie : la sélection nationale va participer au Cameroun à sa 11e phase finale. L'Éthiopie vainqueur de la CAN en 1962 a terminé deuxième de son groupe avec 9 points derrière la Côte d'Ivoire. Elle retrouve la CAN après sa dernière participation en 2013.

Le Burkina Faso : Absents de la dernière CAN en 2019, les finalistes de 2013 fêtent leur 12e participation. Les Etalons ont occupé le premier rang de leur groupe avec 12 points devant le Malawi, l'Ouganda et le Soudan du Sud. Pour leur dernier match, ils ont battu le Soudan du Sud 1-0.

Le Mali : pour leur 12e participation, les Aigles du Mali dont la meilleure performance est la troisième place occupée respectivement en 2012 et 2013 chercheront à franchir un palier dans cette

phase éliminatoire, la Guinée a terminé deuxième avec 11 points après le Mali. Lors de son dernier match, elle a courbé l'échine 1-2 contre la Namibie.

Le Gabon : En sept participations, les Panthères n'ont jamais atteint le dernier carré. Pour cette 8e participation, ils espèrent faire mieux qu'en 2017 lors de leur dernière participation à domicile manquée par l'élimination dès le premier tour. Le Gabon a terminé deuxième de son groupe avec dix points comme la Gambie. Lors de sa dernière rencontre, il a concédé une défaite face à l'Angola 0-2.

Le Cap-Vert : Les requins dont la dernière participation remonte en 2015 sont de retour. Pour leur 3e phase finale, le Cap-vert quart-finaliste en 2013 espère pourquoi pas égaler la même performance. Le Cap-vert a arraché l'unique billet du groupe F avec 10 points, derrière le Cameroun 11 points et devant le Rwanda et le Mozambique. Lors de son dernier match, le Cap-vert s'est incliné face au Mozambique 0-1.